

Traité théologico-politique (1670)

Contexte : après une très longue guerre d'indépendance contre l'Espagne, est instituée la "République des Provinces Unies". Entre 1650 et 1672, le grand pensionnaire Jan de Witt est à sa tête, c'est un mathématicien cultivé et tolérant. Les Provinces Unies et Amsterdam en particulier sont une terre d'accueil de réfugiés, fuyant notamment les persécutions religieuses, s'y côtoient donc des communautés diverses. Cependant, seul le calvinisme pouvait s'exercer publiquement, les autres cultes étaient tolérés à condition d'être très discrets.

En effet, l'unité religieuse de l'Europe est remise en cause avec la Réforme et la multiplication d'églises dissidentes, ainsi qu'avec l'augmentation des échanges mondiaux. Ces bouleversements provoquent des crispations et des guerres civiles. C'est à cette situation inédite que tente de répondre Spinoza.

Pour rétablir l'union et la concorde, on peut envisager différentes solutions. Mais la solution de l'exclusion (comme les protestants en France et les Juifs au Portugal, forcés d'émigrer notamment vers les Provinces Unies) est mauvaise pour l'État, car elle entraîne des violences et la fuite de personnalités et de capitaux. La solution de Luther de séparer les domaines civil et religieux (le souverain dirige les affaires matérielles, l'Eglise définit les règles religieuses), peut affaiblir le pouvoir et semble séditeuse (si une décision du souverain est perçue comme hérétique, contraire à la foi par exemple : le souverain se trouve soumis aux églises). Spinoza choisit de privilégier la paix civile en donnant l'ensemble du droit au souverain.

Ce choix s'appuie sur une conception très libérale de la religion : pour Spinoza, on peut découvrir Dieu par la raison ou la religion, et dans tous les cas la recherche de Dieu doit conduire avant tout à l'amour, la justice et la charité, et non à des rituels ou des dogmes qui conduisent à la division et à la haine.

D'autre part, Spinoza est témoin des violences commises contre certains penseurs dès qu'ils sont désignés comme hérétiques : dans sa communauté juive d'origine d'abord, puis parmi ses concitoyens. Il cherche à défendre la liberté de penser et de s'exprimer.

Remarques

Souverain : désigne le monarque, ou l'état de manière plus générale (le gouvernement, l'assemblée législative...)

Contexte judéo-chrétien : pour ses lecteurs la Bible est une référence, un modèle, d'où le recours constant à ce texte, même si son interprétation ici est plutôt rationnelle. Il ne s'agit pas de présenter ce texte comme une source d'autorité mais de prouver à ses contemporains que ses idées ne sont pas contredites par les "textes saints", au contraire.

Préface

L'origine de la superstition (§1-4) : la crainte. Constat clair et universel. "aux jours de prospérité" les hommes sont sûrs d'eux-mêmes et ne veulent pas être conseillés, "dans l'adversité" ils cherchent les conseils et veulent se ranger à "tout avis qu'on leur donnera" (exemple d'Alexandre) : l'homme est autonome et sage quand la fortune lui sourit; il est influençable et crédule par ailleurs

C'est un fait, un constat, non un jugement moral : le désir, lié au "conatus", c'est-à-dire à "l'effort par lequel chaque chose s'efforce de persévérer dans son être" engendre l'incertitude et la crainte, donc la superstition. Pour s'en libérer et être plus autonome, il faut utiliser la raison et se détacher des biens qui ne dépendent pas de nous : "*ne pas haïr, ne pas mépriser mais comprendre*", dit-il dans *l'Éthique*.

Récupération politique (§5-8) : “gouverner la multitude” en s’appuyant sur la superstition est efficace mais instable, et cette instabilité peut entraîner des violences et des désordres : la superstition doit alors être consolidée par une forme, des rites, devenir une religion au service de la monarchie “afin qu’ils combattent pour leur servitude comme s’il s’agissait de leur salut”. Cette consolidation entraîne un rejet de toute opinion divergente et conduit à la violence.

D’où l’objectif du livre (§9) : montrer l’importance de la liberté de penser dans une république, mais aussi pour protéger la véritable piété : en effet, il dénonce le contraste entre le contenu de la religion (amour, joie, paix...) et les comportements de rejet et de haine (“sédition”) de ceux qui se disent religieux. Les hommes ne se distinguent pas par le fond des idées mais par le vêtement et le sentiment d’appartenance à une église ou un maître. Dégénérescence des religions, qui ne consistent qu’en “culte extérieur” et “préjugés”, croyants sont des “bêtes brutes” si ils ne s’appuient pas sur le “libre usage de leur jugement”

Opposition entre la lumière divine liée à l’usage de la raison et à l’autonomie, et la superstition

Programme (§10-16): étude raisonnée de l’Écriture qui conduit à cette conclusion : les hommes ont des “complexions” différentes, “il faut laisser à chacun la liberté de son jugement” pour “obéir à Dieu d’un entier et libre consentement” (ch 1 à 15, HS pour nous)

Cette liberté est sans danger pour l’état, démonstration qui s’appuie sur l’étude de la nature (ch 16 à 20)

Ch 16 : fondements de l’Etat

part du “droit naturel” = “droit souverain”, objectif, pragmatique. “Chaque chose s’efforce de persévérer dans son état”. Hommes guidés par l’appétit, la puissance, le désir, et de ce point de vue là rien n’est “prohibé”. Ce qui paraît mauvais du point de vue de la raison peut avoir du sens dans l’ordre naturel.

Cependant il est “plus utile” pour les hommes de suivre les lois de la raison (point de vue reste rationnel, non moral) pour éviter de vivre dans la crainte, et “s’ils ne s’entraident pas, ils vivent très misérablement” : c’est pourquoi il est nécessaire de “s’unir en un corps”, et de transférer le droit de nature de chacun à la collectivité

Ce renoncement n’a de sens que si le bénéfice est réel : choisir le meilleur ou le moins pire
Pour que cela fonctionne (et donc que le bénéfice soit réel), l’individu doit abandonner tous ses droits ; mais le souverain a tout intérêt à être raisonnable et l’individu devient sujet et non esclave car son obéissance profite au bien commun donc à lui-même

L’Etat démocratique est le plus souhaitable et naturel car le renoncement au droit naturel y est moindre

NB : du pacte initial découle l’ensemble de la justice (est injuste celui qui viole les règles données par le souverain, car il n’y a pas de règles dans la nature), de même l’ennemi dès lors est celui qui n’appartient pas à la cité, et peut à bon droit être combattu. Enfin le crime de lèse-majesté consiste à “tenter de ravir le droit du souverain” (car si le souverain est renversé, le droit appartient au nouveau souverain)

Réponses aux objections : distinction entre le “droit divin”, qui vise le bien de l’homme et est conforme à la raison (aimer Dieu, aimer son prochain), et le “droit naturel”, qui correspond à un ordre universel. Le respect de la religion ne peut conduire à la désobéissance civile

Ch 17 : passage au concret, l'exemple des Hébreux

contre-pied du chapitre précédent : considérations précédentes restent théoriques, pas de transfert réel, total, durable de son droit de nature au souverain. C'est pourquoi l'état demeure fragile. Le pouvoir du souverain s'exerce cependant, par la crainte, l'espoir et plus encore par l'amour de la patrie.

Multitude se laisse guider par les affects, et non par la raison éclairée et équitable. La nécessité les pousse à établir des règles communes mais l'équilibre reste fragile : risque des guerres civiles et des insurrections. C'est pourquoi les chefs (les rois) cherchent à s'appuyer sur la religion pour légitimer leur pouvoir.

Ex des Hébreux : libérés d'Egypte, revenus à l'état de nature, ont choisi de transférer leur droit naturel à Dieu : fusion entre droit civil et religion. Cependant là encore cette vision est théorique. En réalité se soumettent à Moïse, interprète et messenger divin, qui lui même divise le pouvoir entre "législatif" qui appartient aux Lévites, qui peuvent être consultés mais ne prennent pas d'initiative et ne possèdent rien, totalement dépendants des autres et de leur confiance ; "exécutif" qui appartient aux chefs des tribus (Anciens), qui peuvent être désavoués par les chefs spirituels. La force armée est constituée par le peuple lui-même. Théocratie.

Avantages : Cette répartition des pouvoirs exerce une action modératrice, d'autant plus que le peuple connaît les lois, y est formé, et dispose de la puissance armée. Réciproquement le peuple est contenu par l'amour de la patrie (confondue avec le royaume de Dieu), le rejet de l'étranger ("haine crue pieuse née de la dévotion"), mais aussi par leur intérêt (prospérité, égalité) et la discipline acquise par l'observation des lois qui constituent une puissante éducation. Etat d'esprit entretenu par les rites et les fêtes : "rien ne s'empare de l'âme avec plus de force que la joie qui naît de la dévotion".

Limites : Pourquoi ce modèle n'a-t-il pas perduré, ni prospéré ?

Rejet de l'explication ethnique : "la nature ne crée pas des nations, mais des individus, lesquels ne se distinguent en nations que par la diversité de la langue, des lois et des moeurs reçues", qui construisent "une complexion singulière"

La division était en germe dès le début : la mise à part des Lévites provoque du ressentiment et engendre des séditions. Plus tard, le choix de la monarchie, fragilisée par la répartition des pouvoirs, entraîne des tensions. Décadence.

Remarque : Spinoza insiste surtout sur le risque d'un pouvoir religieux trop fort, et indépendant du souverain : c'est ce qui engendre des tensions, fragilise l'autorité du souverain et dénature la religion, employée à des fins politiques

Ch 18 : de l'importance de séparer politique et religion, du danger de modifier le régime politique

Le modèle hébreu ne doit pas être imité : désormais l'alliance avec Dieu est inscrite dans le cœur et l'esprit (devient personnelle et non communautaire). De plus il ne pourrait convenir qu'à un peuple fermé sur lui-même, isolé, petit : anachronique

Cependant on peut en tirer des enseignements : ce modèle divin admet le transfert du pouvoir à une autorité souveraine, et, surtout, est fondé sur la séparation entre le pouvoir religieux et politique. Sa faiblesse est liée à l'indépendance du pouvoir religieux : il faut le soumettre à l'autorité du souverain

Cette séparation protège la religion contre les abus et la dégénérescence causée par l'appétit de pouvoir qui pousse à corrompre, à déformer les textes, et provoque les séditions. Se développent alors des "sectes", des groupes fanatisés auxquels s'opposent parfois des individus, vrais ou faux prophètes, qui attisent encore les conflits. L'autorité souveraine est plus efficace et sûre que celle d'individus autoproclamés.

La guerre civile (et extérieure) est encouragée par des changements de régime, surtout par l'établissement des monarchies qui s'alimentent du désir de gloire et de domination. Mais aussi lorsqu'il n'y a pas de liberté de conscience et que l'État veut imposer des opinions et des croyances. Cela conduit à la manipulation de la foule fanatisée pour servir des desseins politiques.

Défiance par rapport à la foule : a besoin d'être conduite, de se soumettre à une autorité légitime, grand danger de la laisser juger ou destituer son souverain.

Ch 19 : la religion est soumise aux lois de l'état

Les commandements religieux sont révélés par la raison ou par les écritures. Dans tous les cas ils se résument à l'amour de Dieu et du prochain. Mais ils n'ont pas force de lois, car dans l'état de nature, les impies et les injustes ont les mêmes droits que les autres, le droit de tout individu sur tout ce qu'il peut saisir. C'est donc le souverain qui donne la loi.

Si les commandements divins étaient considérés comme supérieurs aux lois civiles, il s'en suivrait une fragilisation du pouvoir, une menace pour la paix. Il faut donc laisser le souverain décider, y compris pour les rites extérieurs. La loi de Dieu commande le respect de la loi, car c'est ce qui est le plus bénéfique à "l'utilité publique" : "le salut du peuple est la loi suprême à laquelle doivent se rapporter toutes les lois tant humaines que divines".

En revanche, le "culte intérieur", la piété, "relèvent du droit de l'individu" qui ne peut être transféré.

Il faut préférer le bien commun (et donc le respect de la loi) à la charité envers l'individu : « on ne peut montrer aucune piété envers le prochain qui ne soit impie, si quelque dommage en est la conséquence pour l'État, et au contraire il n'est pas d'action impie envers le prochain qui ne prenne un caractère pieux, si elle est accomplie pour la conservation de l'État. »

Seuls ceux qui ont le soutien divin peuvent s'opposer au tyran : les prophètes, les disciples (inactuel)

Ch 20 : défense de la liberté d'opinion et d'expression

Il est impossible d'imposer des opinions : "chacun abonde dans son propre sens", selon sa "complexion", et vouloir "dominer sur les âmes" conduit à la violence. Il est préférable d'être réaliste et de tenir compte de cette nécessité, il est du coup plus utile de laisser s'exprimer ces divergences. Dans quelles limites ?

Le but de l'état n'est pas de dominer les hommes, mais de leur permettre de vivre en sûreté, en "liberté", c'est l'origine du renoncement au droit naturel : les hommes renoncent à vivre selon leurs propres décrets pour être en paix car il n'y a pas de possibilité d'obtenir que chacun se range sur le même avis. Il faut donc empêcher de remettre en cause ce pacte originel, de même empêcher de défendre son opinion en recourant à la colère et à la haine : tout ce qui peut provoquer des séditions. Il est juste et même pieux de se soumettre aux décrets du souverain (ou de la majorité en démocratie) tout en exprimant, avec mesure et rationnellement, son opinion, même si elle est divergente. [s'oppose à la notion de désobéissance civile]

Il peut y avoir des inconvénients et des abus à cette liberté, mais on ne peut “tout régler par des lois”, et cette liberté a des avantages notamment pour le développement des sciences et des arts. De plus, la réprimer conduit à nourrir la fourberie, la colère, et semble légitimer la révolte. Indignation de Spinoza face aux violences subies par certains philosophes lorsque la liberté d'expression est menacée. Modèle au contraire de la démocratie, où chaque voix peut s'exprimer afin que la meilleure décision soit prise et respectée. Exemple d'Amsterdam, terre d'accueil qui respecte la diversité d'origine et de religion et en tire une grande richesse

Bilan

Cible de Spinoza (cf. préface) est la “superstition” provoquée par la faiblesse des hommes qui se laissent gouverner par la crainte à cause de leur manque de raison. En effet, elle conduit à la violence et dénature la religion qui doit au contraire mener vers la charité et la justice. La raison mène également à la recherche de la justice, elle est une autre forme de loi divine. Il incrimine les pasteurs et les chefs religieux qui ont contribué à détourner à leur profit la religion et l'ont transformée en superstition qui conduit à l'intolérance et aux tensions au sein des États.

Le but de l'État est de protéger les individus et de leur permettre de vivre le plus librement possible. Il est rendu nécessaire par la violence inhérente aux hommes et que le droit naturel ne limite pas, au contraire. Il faut donc qu'il soit puissant et protégé de tout risque de sédition.

En revanche, il n'a de puissance que sur les actions. Les hommes continuent de penser ce qu'ils veulent, il est impossible de leur retirer cette propension à juger et à se faire leur opinion, et il faut leur laisser le droit d'exprimer ces opinions si elles n'entraînent pas de violence (ex. appels à la haine, à la désobéissance...). De même le souverain doit légiférer sur le culte extérieur pour préserver la concorde mais il n'a aucun droit sur la piété intérieure.

Spinoza reconnaît malgré tout la possibilité pour le souverain de conforter son pouvoir en influençant les pensées du peuple, par le biais de la superstition notamment et du conditionnement. Mais il célèbre en conclusion le courage de ceux qui suivent leur raison avec courage, ces “hommes de caractère indépendant” qui ne doivent pas être persécutés.

La vision réaliste, désenchantée que Spinoza se fait de l'homme le conduit à affirmer la nécessité pour l'individu de respecter en tout les lois édictées par le souverain : pour lui c'est un moindre mal, un mal nécessaire, même si ces lois vont parfois à l'encontre de ses convictions, car c'est la seule possibilité d'atteindre la paix civile, et donc la sécurité qui seule, paradoxalement, permet d'agir librement.

Cette conception très dure de l'état doit être considérée en fonction du contexte de vives tensions religieuses qui conduit à des violences : la soumission de tous à la loi, et notamment la soumission des courants religieux, apparaît comme la seule solution.

Quelques citations

L'individu

“puisque les hommes ont des complexions différentes, il faut laisser à chacun la liberté de son jugement” (57)

“chaque individu a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir, autrement dit que le droit de chacun s'étend jusqu'où s'étend la puissance déterminée qui lui appartient.” (p 66)

“le droit naturel de chaque homme se définit donc non par la saine raison, mais par le désir et la puissance” (p 67)

“Nul en effet ne pourra jamais, quelque abandon qu'il ait fait à un autre de sa puissance et conséquemment de son droit, cesser d'être homme” (p 97)

“la nature ne crée pas des nations, mais des individus” (134)

“ce culte intérieur de Dieu en effet et la piété elle-même relèvent du droit de l'individu” (p 166)

“Personne ne peut renoncer à la liberté de juger et d'opiner comme il veut” (p 191)

“La vraie liberté est celle qui permet à chacun de vivre en suivant les lois de sa propre nature, tout en respectant les règles de la communauté.”

“Ce que l'on ne peut prohiber, il faut nécessairement le permettre, en dépit du dommage qui souvent peut en résulter.” (p 198)

“La fin de l'Etat est donc en réalité la liberté.” (p 193)

“Chacun, sans danger pour le droit et l'autorité du souverain, c'est-à-dire pour la paix de l'Etat, peut dire et enseigner ce qu'il pense.” (p 195)

L'utilité de la communauté

But de la démocratie : “soustraire les hommes à la domination absurde de l'appétit et à les maintenir, autant qu'il est possible, dans les limites de la raison, pour qu'ils vivent dans la concorde et dans la paix” (p 77)

Démocratie = “l'union des hommes en un tout qui a un droit souverain collectif sur tout ce qui est en son pouvoir” (p 75), “le plus naturel et celui qui est le moins éloigné de la liberté que la nature reconnaît à chacun” (p 79)

“[...] s'ils ne s'entraident pas, les hommes vivent très misérablement. [...] pour vivre dans la sécurité et le mieux possible les hommes ont dû nécessairement aspirer à s'unir en un corps” (p 70)

Importance d'un pouvoir fort

“Il est extrêmement rare que les souverains commandent des choses absurdes ; il leur importe au plus haut point, en effet, par prévoyance et pour garder le pouvoir, de veiller au bien commun et de tout diriger selon l'injonction de la raison.” (p 77)

“Si personne, dans les choses qu’il croit appartenir à la religion, n’était tenu en droit d’obéir au souverain, le droit de la cité dépendrait du jugement divers et du sentiment passionné de chacun. [...] chacun, sous ce prétexte, prendrait licence de tout faire.” (p 90)

Risques d’un pouvoir fort

Un souverain “a bien des moyens de faire qu’une très grande partie des hommes croie, aime, ait en haine ce qu’il veut.” (p 100)

“Ceux qui gouvernent l’Etat ou s’en sont rendus maîtres, s’efforcent toujours de le colorer d’une apparence de droit et de persuader le peuple qu’ils ont agi honnêtement ; ils y arrivent facilement quand toute l’interprétation du droit dépend d’eux.” (p 122)

“Ce gouvernement sera le plus violent qui dénie à l’individu la liberté de dire et d’enseigner ce qu’il pense.” (p 192)

Nécessité de la séparation entre la religion et la politique

“il est pernicieux, tant pour la Religion que pour l’État, d’accorder aux ministres du culte le droit de décréter quoi que ce soit ou de traiter les affaires de l’État” (p 153)

“il est nécessaire, tant pour l’Etat que pour la religion, de reconnaître au souverain le droit de décider de ce qui est légitime et ce qui ne l’est pas.” (p 156)